



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-046-2025-11

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /

IDF-2025-11-12-00012 - Délibération n°2025-25 portant Délégation de passation des marchés publics à la Directrice (1 page)	Page 3
IDF-2025-11-12-00013 - Délibération n°2025-26 portant Délégation à la directrice des procédures d'occupation du domaine public (1 page)	Page 5
IDF-2025-11-12-00014 - Délibération n°2025-27 relative à l'Approbation de délégation accordée à la directrice relative à la modification des régies (1 page)	Page 7

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-11-12-00012

Délibération n°2025-25 portant Délégation de
passation des marchés publics à la Directrice

DÉLIBÉRATION N°2025-25 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Délégation de passation des marchés publics à la directrice

Le conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R.1431-7, R.1431-13 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS au 104, rue d'Aubervilliers et 5, rue Curial à Paris 19ème;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Le CENTQUATRE-PARIS et notamment son article 10;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 ayant pour objet une délégation accordée au directeur ;

Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE Paris ;

Vu la nécessité de préciser l'autorisation donnée à la directrice en matière de passation des marchés publics ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : AUTORISE la directrice du CENTQUATRE-PARIS à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils européens de procédure formalisée et notamment des marchés publics en procédure adaptée, et en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application des dispositions du code de la commande publique.

Article 2 : ABROGE et REMPLACE la délibération n°2019-20.

 14 Administrateurs présents ou représentés.

 14 Voix pour Contre Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-11-12-00013

Délibération n°2025-26 portant Délégation à la
directrice des procédures d'occupation du
domaine public

DÉLIBÉRATION N°2025-26 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de délégation à la directrice du CENTQUATRE-PARIS relative aux lancements des procédures de mise en concurrence des autorisations d'occupation du domaine public, de signature des conventions et des avenants y afférents.

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-1-1 du Code général des propriétés des personnes publiques;
Vu les articles R.1431-7 et R.1431-8 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10;
Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE Paris ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la délégation relative aux lancements des procédures de mise en concurrence et de sélection, ayant pour objet l'occupation du domaine public à la directrice du CENTQUATRE-PARIS.

Article 2 : APPROUVE la délégation accordée à la directrice du CENTQUATRE-PARIS de signer les conventions avec les candidats retenus, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que de signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution des dites conventions.

Article 3 : La présente délégation est assortie d'une obligation de présenter annuellement le bilan de fonctionnement des diverses concessions d'exploitation du domaine public accordées.

__14__ Administrateurs présents ou représentés.
__14__ Voix pour __ Contre __ Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2025-11-12-00014

Délibération n°2025-27 relative à l'Approbation
de délégation accordée à la directrice relative à
la modification des régies

DÉLIBÉRATION N°2025-27 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la délégation accordée à la Directrice relative à la modification des régies du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7, R1431-7 et R.1431-13 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu la délibération n°2009-09 du 30 mars 2009 ayant instituée une régie de recettes modifiée par la délibération n°2013-09 en régie de recettes et d'avances ;

Vu la délibération n°2016-08 du 22 juin 2016 portant consolidation des différents avenants à la régie de recettes et d'avances ;

Vu les statuts de l'établissement,

Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE Paris ;

DÉLIBÈRE

Article unique : AUTORISE la Directrice à modifier les arrêtés de régies comptables du CENTQUATRE et à prendre toutes les mesures, décisions ou modifications nécessaires à la gestion et au bon fonctionnement de l'établissement, sur avis conforme du comptable.

 15 Administrateurs présents ou représentés.

 15 Voix pour Contre Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ